

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Aussenpolitik
Schlagworte	Migrationspolitik, Kirche, Religion
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Ammann, Amando
Bovey, Audrey
Burgos, Elie
Clivaz, Romain
Huguenet, François
Hulliger, Caroline
Käppeli, Anita
Pasquier, Emilia
Schnyder, Sébastien

Bevorzugte Zitierweise

Ammann, Amando; Bovey, Audrey; Burgos, Elie; Clivaz, Romain; Huguenet, François; Hulliger, Caroline; Käppeli, Anita; Pasquier, Emilia; Schnyder, Sébastien 2024.
Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Aussenpolitik, Migrationspolitik, Kirche, Religion, 1998 – 2019. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Beziehungen zur EU	1
Beziehungen zu internationalen Organisationen	3
Zwischenstaatliche Beziehungen	4
Gute Dienste	6
Entwicklungspolitik	6

Abkürzungsverzeichnis

BfM	Bundesamt für Migration
EJPD	Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement
FK-NR	Finanzkommission des Nationalrats
OSZE	Organisation für Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
NGO	Nichtregierungsorganisation
SiK-NR	Sicherheitspolitische Kommission des Nationalrates
APK-NR	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
EU	Europäische Union
EMRK	Europäische Menschenrechtskonvention
EDA	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
EASO	Unterstützungsbüro für Asylfragen
Frontex	Europäische Agentur für die Grenz- und Küstenwache
eu-LISA	Europäische Agentur für das Betriebsmanagement von IT-Großsystemen im Raum der Freiheit, der Sicherheit und des Rechts

ODM	Office fédéral des migrations
DFJP	Département fédéral de justice et police
CdF-CN	Commission des finances du Conseil national
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
ONG	Organisation non gouvernementale
CPS-CN	Commission de la politique de sécurité du Conseil national
CPE-CN	Commission de politique extérieure du Conseil national
UE	Union européenne
CEDH	Convention européenne des droits de l'homme
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
EASO	Bureau européen d'appui en matière d'asile
Frontex	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes
eu-LISA	Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Aussenpolitik

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 15.01.1998
FRANÇOIS HUGUENET

Les **procédures en matière de visas** pour la Suisse ont été révisées. Dans une nouvelle ordonnance, le Conseil fédéral a accordé plus de compétences et une plus grande marge d'appréciation aux représentations suisses à l'étranger. Les personnes désireuses de venir en Suisse devront dorénavant déposer leurs demandes auprès de la représentation suisse pour leur lieu de domicile. Le gouvernement a également remplacé le principe de l'invitation écrite par une garantie de prise en charge, par une personne privée ou une entreprise, des coûts occasionnels non couverts d'un maximum de 20'000 francs. C'est la représentation suisse concernée qui décide si cette garantie est nécessaire.¹

Beziehungen zur EU

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 28.06.2017
AUDREY BOVEY

Au mois de juin 2017, **le Conseil fédéral a renouvelé son soutien à la voie bilatérale**, jugée essentielle à la prospérité économique et sociale de la Suisse. En ce qui concerne plus particulièrement l'accord institutionnel, l'exécutif national est également revenu sur les négociations en cours, pour constater que certains points essentiels – étendue exacte du droit soumis à la procédure de règlement des différends, question des aides d'État, aspects relatifs à la libre circulation des personnes – restaient encore à négocier.

La question d'une nouvelle contribution de cohésion pour la réduction des inégalités économiques et sociales dans les pays de l'UE, qui concernerait en priorité les domaines de la formation professionnelle et de la migration, a également été abordée et sera réévaluée ultérieurement.²

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 21.09.2017
AUDREY BOVEY

Le 17 mai 2017, le Conseil fédéral soumettait au Parlement le projet d'arrêté fédéral concernant la **reprise du règlement (UE) 2016/1624, relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes**. Le règlement en question s'inscrit dans la lignée de l'acquis de Schengen, dont la Suisse s'est engagée, lors de son association en 2004, à reprendre les développements successifs. Adopté en septembre 2016 par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne dans le contexte d'une pression accrue aux frontières extérieures de l'Europe et de l'augmentation du flux migratoire, le règlement en question dote l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes ("Frontex") de nouvelles compétences. Tel que spécifié dans le message du Conseil fédéral du 17 mai 2017, l'objectif consiste alors, à faire coïncider au mieux sécurité et libre circulation des personnes sur le territoire de l'UE.

A l'échelon helvétique, le Conseil fédéral se prononce, dès le mois d'octobre 2016, en faveur de la reprise du règlement européen 2016/1624, dont découle une nécessaire adaptation de la Loi fédérale sur les étrangers, de la Loi fédérale sur les offices centraux de police criminelle de la Confédération et les centres communs de coopération policière et douanière avec d'autres États, ainsi que de la Loi sur les douanes.

Le Conseil national était le premier à se prononcer sur cet objet, lors de la session d'automne 2017, le mot d'ordre d'une majorité de la CPS-CN plaidant en faveur de l'entrée en matière. Opposée à l'entrée en matière, la minorité Glättli (verts, ZH) rassemblait les voix contestataires des élus UDC et Verts. Dénonçant les faiblesses démocratiques de Schengen, les élus du parti nationaliste conservateur ont tenu à rappeler que la Suisse, en tant qu'État associé, participe certes aux discussions entourant le développement de l'acquis de Schengen, mais ne dispose pas de véritable droit de co-décision. Rapportant la parole du groupe des Verts, Lisa Mazzone (verts, GE) s'est pour sa part exprimée en faveur d'une politique d'asile plus humaine: "Frontex Plus, c'est plus de compétences, plus de moyens, plus de personnel pour bafouer un droit humain, le droit qui prévoit que chacun a la possibilité de quitter le pays dans lequel il se trouve."

La minorité Arnold (udc, UR), composée d'une majorité de conseillers nationaux UDC et du libéral-radical Walter Müller (plr, SG), était quant à elle favorable à un renvoi du projet au Conseil fédéral, afin que soit inscrite noir sur blanc la priorité de "prévenir le franchissement illégal de la frontière déjà aux frontières extérieures de l'espace Schengen".

Précisons également que le groupe socialiste, invoquant une nécessaire coopération à l'échelle européenne, s'est prononcé pour l'entrée en matière et contre le renvoi de l'objet au Conseil fédéral, une position finalement acceptée par une majeure partie du Conseil national lors du vote sur l'entrée en matière.

Lors de la discussion par article, la chambre basse a une nouvelle fois suivi la majorité de sa Commission et procédé à une double modification du projet du Conseil fédéral: d'abord par la proposition d'un plafonnement de 12 millions à la participation annuelle de la Suisse au projet Frontex, ensuite par l'ajout d'un article 1a, spécifiant que: "l'association de la Suisse [au nouveau règlement] ne doit pas entraîner une dégradation de la surveillance des frontières suisses".

Lors du vote sur l'ensemble, la majorité du Conseil national s'est prononcé, en définitive, en faveur de l'adoption du projet modifiant la version du Conseil fédéral (102 voix pour, 75 contre et 10 abstentions).³

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 05.12.2017
AUDREY BOVEY

Le 5 décembre 2017, le Conseil des Etats s'est à son tour exprimé sur la **reprise du règlement (UE) 2016/1624, relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes**. La chambre haute a, à cette occasion, refusé l'instauration d'un plafonnement de 12 millions de francs pour la participation financière annuelle de la Suisse au projet Frontex, telle que voulue par une majorité du Conseil national. Par 38 voix contre 5, les sénatrices et sénateurs ont plaidé en faveur d'une facture de 15 millions de francs par année pour la protection des frontières extérieures de l'espace Schengen, apportant ainsi leur soutien à la proposition du Conseil fédéral. La décision de la chambre des cantons s'est faite au grand dam du groupe parlementaire de l'Union démocratique du centre. Selon Thomas Minder (indépendant, SH), rapporteur de la minorité en faveur du maintien de la modification de la chambre basse, "l'agence Frontex est devenue un monstre bureaucratique dont les coûts sont incontrôlables."

A peine un jour plus tard, le 6 décembre 2017, le Conseil national, a, en deuxième lecture, donné raison au Conseil des Etats (105 voix pour, 61 contre et 10 abstentions). Alors que les groupes socialiste et vert/libéral se sont exprimés en accord avec la majorité, le groupe des Verts a quant à lui opté pour l'abstention.

Le projet a en définitive été adopté par les deux chambres du Parlement lors du vote final du 15 décembre 2017.⁴

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 07.03.2018
AUDREY BOVEY

Le 7 mars 2018, le **Conseil national** s'est également prononcé **en faveur de l'accord additionnel au Fonds pour la sécurité intérieure** et de la reprise du règlement (UE) n°514/2014 (107 voix pour, 74 contre et 9 abstentions lors du vote sur l'ensemble). Dans les rangs de la chambre du peuple, l'opposition au projet d'arrêté fédéral a été portée par les groupes parlementaires des Verts et de l'Union démocratique du centre. Tout comme leurs homologues européens, Lisa Mazzone (verts, GE) et Balthasar Glättli (verts, ZH) ont tour à tour dénoncé un instrument participant à la consolidation de la "forteresse Europe" et appelé à la création d'un espace européen propice au respect des droits de l'Homme. Sur la droite du spectre politique, Adrian Amstutz (udc, BE) a quant à lui souligné l'inefficacité du système Schengen dans la lutte contre l'immigration illégale.

Les chambres fédérales ont néanmoins toutes deux apporté leur soutien au projet présenté par le Conseil fédéral lors du vote final du 16 mars 2018 (109 voix pour, 74 contre et 9 abstentions au Conseil national / 36 voix pour, 6 contre et 0 abstention au Conseil des Etats).⁵

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 04.09.2019
AMANDO AMMANN

Am 4. September 2019 überwies der Bundesrat eine Botschaft zum **Verpflichtungskredit zur Weiterentwicklung des Schengen/Dublin-Besitzstands** an das Parlament. In der dazugehörigen Medienmitteilung begründete er die Relevanz des Kredits mit dem Ziel einer verbesserten Kontrolle der Aussengrenzen und ausgeweiteter Kooperation der nationalen Sicherheits- und Migrationsbehörden. Die Schweiz hatte bis anhin vor allem im Asylbereich profitiert, wo die Teilnahme an Schengen/Dublin jährlich zu Kosteneinsparungen von CHF 270 Mio. geführt hatte. In den kommenden Jahren will die EU mehrere Milliarden Euro in den Ausbau bestehender und die Entwicklung neuer Informationssysteme investieren. Auch die Schweiz habe – gemäss Bundesrat – in diesem Kontext bereits Entwicklungen angestossen. So hatte das Parlament im Juni 2019 den Bundesbeschluss zum neuen Einreise- und Ausreisensystem EES verabschiedet, zu zwei weiteren Projekten – dem Schengener Informationssystem II und dem Europäischen Reiseinformations- und -genehmigungssystem – werden die

Botschaften des Bundesrats in naher Zukunft erwartet. Die erwähnten Informationssysteme sollen zudem besser miteinander verknüpft werden (Interoperabilität), damit fortan nur noch eine einzige Abfrage zur Informationsbeschaffung aus unterschiedlichen Datenbanken nötig sein wird. Insgesamt dürften sich die Kosten gemäss EJPD auf rund CHF 122 Mio. belaufen, wovon ein Teil durch eigene Sachmittel und personelle Ressourcen des Justizdepartements gedeckt werden könne. Der effektive Kredit in Höhe von CHF 98.7 Mio. soll in zwei Tranchen freigegeben werden, wobei der Schweiz dadurch auch die Teilnahme an der Beschlussfassung der eu-LISA – der Agentur, welche Informationssysteme im Raum der Freiheit, der Sicherheit und des Rechts handhabt – ermöglicht werden dürfte.⁶

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 12.12.2019
AMANDO AMMANN

Im Oktober 2019 befasste sich die FK-NR mit dem **Verpflichtungskredit zur Weiterentwicklung des Schengen/Dublin-Besitzstands**. Sie sprach sich für den Verpflichtungskredit aus, sofern die APK-NR die Schweizer Teilnahme an Schengen/Dublin weiterhin für unumgänglich halte. Die APK des Nationalrats beriet im November 2019 über die Botschaft des Bundesrats. Ein Antrag auf Sistierung des Geschäfts bis zur Klärung des institutionellen Abkommens und dessen Kosten, lehnte die Kommission mit 17 zu 8 Stimmen ab und nahm stattdessen die Vorlage in der Gesamtabstimmung mit der gleichen Stimmenzahl an. Sie fügte dieser jedoch eine Klausel hinzu, gemäss welcher der Kredit erst freigegeben werden kann, wenn das Parlament die gesetzlichen Grundlagen – vor allem im Bereich des Datenschutzes – dafür beschlossen hat.

Das Geschäft gelangte in der Wintersession in den Nationalrat, wo sich eine SVP-Ratsminderheit um Nationalrat Büchel (svp, SG) für die Sistierung des Kredits einsetzte. Bis die offenen Fragen zum institutionellen Abkommen mit der EU geklärt und die hohen Kosten überdacht seien, solle man die Kreditvergabe verschieben. Diese Haltung stiess bei den Vertreterinnen und Vertretern der anderen Parteien auf wenig Resonanz. Nationalrätin Schneider-Schneiter (cvp, BL) befand es für notwendig, die Informationssysteme auszubauen, und warf den Gegnerinnen und Gegnern der Vorlage vor, nicht wirklich Interesse an einer geregelten Migration und an einem effizienten Asylverfahren zu haben. Selbst Hans-Peter Portmann (fdp, ZH) nahm sich in seiner Kritik an der SVP-Fraktion nicht zurück und zeigte sich irritiert, dass die ansonsten «befreundete» SVP-Fraktion den Nutzen von Schengen/Dublin in den Bereichen Tourismus und Migration nicht erkenne. Darüber hinaus warf er ihr vor, Falschinformationen zu verbreiten. Denn das Rahmenabkommen sei vertraglich unabhängig von Schengen/Dublin. Der fragliche Kredit stelle einen weiteren Vollzug bereits getroffener Entscheide zur Weiterentwicklung der Informationssysteme dar. Konsequenterweise müsse der Nationalrat diesen also annehmen. Die Minderheit erhielt für ihren Sistierungsantrag über die eigene Fraktionsgrenze hinaus keine Unterstützung und blieb mit 55 zu 138 Stimmen (bei zwei Enthaltungen) chancenlos. Mit 137 zu 6 Stimmen (bei 2 Enthaltungen) folgte der Nationalrat schliesslich der Empfehlung seiner aussenpolitischen Kommission und übernahm dabei auch die vorgeschlagene Änderung.⁷

Beziehungen zu internationalen Organisationen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 18.02.2011
ANITA KÄPPELI

Die Schweiz hatte im Berichtsjahr den **Vorsitz** des 2006 gegründeten GFME inne, welcher vom Sonderbotschafter für internationale Migrationszusammenarbeit Eduard Gnesa geführt wurde.⁸

BERICHT
DATUM: 12.06.2017
AUDREY BOVEY

Au début du mois de juin 2017, les chambres du peuple et des cantons ont pris acte du rapport de la **Délégation** du Parlement helvétique **auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE** (AP-OSCE). Tel que formulé dans le document en question, "la mission principale des 323 membres de l'assemblée est de faciliter le dialogue et la coopération interparlementaire afin de promouvoir la démocratie dans la zone OSCE". Dans un tel contexte, la neutralité suisse constitue un atout non négligeable et contribue à la reconnaissance du rôle de médiateur endossé par la Confédération helvétique sur la scène internationale.

Ordinairement exclue des préoccupations prioritaires de l'OSCE, la question migratoire a, durant l'année 2016, occupé une place prépondérante au sein des activités de l'AP-OSCE. Afin d'encourager les échanges et collaborations en lien avec la thématique migratoire, un comité ad hoc sur la Migration – présidé par la Suisse – a notamment été

mis sur pied.⁹

Zwischenstaatliche Beziehungen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 10.07.2002
ROMAIN CLIVAZ

Lors de son voyage en Asie du Sud-Est, Ruth Metzler-Arnold en a profité pour signer trois accords approuvés par le Conseil fédéral : un traité bilatéral **d'entraide judiciaire** en matière pénale, un accord de réadmission ainsi qu'un accord sur l'échange de stagiaires. Après celui signé avec Hong Kong, le traité d'entraide judiciaire est le deuxième avec un pays asiatique.¹⁰

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 10.12.2003
ROMAIN CLIVAZ

Le Conseil fédéral a publié, en septembre, le **Message concernant l'accord bilatéral en matière d'immigration avec le Nigeria**. Ce type d'accord de réadmission n'avait encore jamais été négocié avec un pays africain.¹¹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 22.09.2004
ELIE BURGOS

Signé en 2003, l'**accord bilatéral en matière d'immigration** a été ratifié par le parlement à l'unanimité.¹²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 17.12.2004
ELIE BURGOS

Un **accord de réadmission** entre la Suisse et le Liban a été signé en décembre. C'est le premier accord de ce type passé avec un pays non européen du pourtour méditerranéen. Outre la réadmission des ressortissants suisses et libanais, l'accord prévoit également celle des ressortissants d'Etats tiers et des apatrides, auxquels la Suisse ou le Liban ont accordé la dernière autorisation de séjour permanente ou reconnu le statut de réfugié, de même qu'il régleme la question du transit.¹³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 09.04.2005
ELIE BURGOS

La Suisse a signé un **accord de réadmission** avec la Géorgie au mois d'avril. Les deux pays se sont engagés à réadmettre leurs propres ressortissants.¹⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 20.09.2005
ELIE BURGOS

La Suisse a signé un **accord de réadmission** avec la Pologne. Les deux pays s'engagent dès lors à reprendre sans formalités leurs ressortissants, ainsi que les ressortissants d'Etats tiers et les apatrides ayant transité ou séjourné sur leurs territoires.¹⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 17.12.2005
ELIE BURGOS

La Suisse et la Grande-Bretagne ont signé un **accord de réadmission** en fin d'année. Celui-ci prévoit la réadmission sans formalité de requérants d'asile d'Etats tiers, lorsqu'il est prouvé que ces personnes ont préalablement séjourné dans un Etat contractant ou transité par celui-ci. Il régle également le sort des ressortissants d'Etats tiers sans autorisation de séjour.¹⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 13.09.2006
ELIE BURGOS

Au mois de septembre, la Suisse et le Vietnam ont signé un **accord sur le rapatriement des immigrés illégaux**, selon lequel le Vietnam réadmettra sur son territoire ses ressortissants sans permis de séjour en Suisse. Les deux pays ont également conclu un accord en vue de la modernisation d'une ligne ferroviaire.¹⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 06.10.2006
ELIE BURGOS

La Suisse a conclu, durant l'année sous revue, un **accord de réadmission** avec l'Afghanistan et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).¹⁸

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 11.12.2006
ELIE BURGOS

Durant l'année sous revue, le Conseil des Etats a ratifié l'**Accord bilatéral sur la circulation des personnes** avec l'Algérie. Cet accord régle la réadmission des ressortissants des Parties contractantes et définit les procédures à suivre.¹⁹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 06.06.2007
ELIE BURGOS

Suite à l'approbation de l'**Accord bilatéral sur la circulation des personnes** avec l'Algérie par le Conseil des Etats fin 2006, le Conseil national s'est saisi de cet objet au mois de juin. Deux propositions de minorité sont intervenues. Une minorité de gauche, emmenée par le socialiste Jean-Claude Rennwald (JU), a proposé que l'examen de cet accord soit différé jusqu'à ce que l'Etat de droit et les libertés fondamentales aient été instaurés en Algérie. Une minorité Gysin (ps, BS) a proposé quant à elle de ne pas entrer en matière sur cet objet. Le conseil a rejeté ces deux propositions par 111 voix contre 59, et 113 voix contre 57, respectivement. Au vote final, le Conseil national a finalement approuvé le projet d'arrêté par 115 voix contre 57, les Verts et le PS s'y opposant toutefois en bloc.²⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 13.06.2008
ELIE BURGOS

Suite à l'adhésion, le 1er janvier 2007, de la Roumanie à l'UE, la Suisse a souhaité renforcer sa coopération bilatérale dans le domaine de la migration avec cet Etat en révisant l'accord de réadmission existant. La Suisse et la Roumanie ont ainsi signé un **accord de réadmission** remanié au mois de juin.²¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 04.11.2008
ELIE BURGOS

La Suisse a signé **deux accords** avec la Bosnie-Herzégovine début novembre : l'un sur la **réadmission des personnes en situation irrégulière** et l'autre prévoyant l'**octroi facilité de visas**²²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 22.11.2008
ELIE BURGOS

La Suisse a signé un **accord de réadmission** révisé avec la Bulgarie au mois de novembre.²³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 04.07.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

L'Office fédéral des migrations (ODM) a annoncé vouloir finaliser un **accord de réadmission** avec le Kosovo, alors que le rapport du Conseil de l'Europe à ce propos a considéré que les conditions de sécurité n'étaient pas encore suffisantes pour ce faire.²⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 06.11.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

La Confédération a signé un accord permettant la reprise des **renvois forcés** vers le Nigeria dans le cadre d'un mémorandum d'entente sur le partenariat migratoire. Ces vols spéciaux avaient été interrompus suite à la mort d'un ressortissant nigérian à l'aéroport de Zurich en début d'année.²⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 12.02.2011
ANITA KÄPPELI

Ebenfalls im Februar war der **nigerianische Aussenminister Henry Odein Ajumogobia** in Bern zu Besuch, wo er zusammen mit Micheline Calmy-Rey ein Memorandum of Understanding für die Zusammenarbeit im Migrationsbereich unterzeichnete.²⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 14.02.2011
ANITA KÄPPELI

Im Februar unterzeichnete der Bundesrat ein Memorandum of Understanding über den Abschluss einer **Migrationspartnerschaft** mit der Regierung Nigerias.²⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 14.10.2011
ANITA KÄPPELI

Der Bundesrat unterzeichnete mit der Regierung Guineas ein Abkommen über die **Zusammenarbeit im Migrationsbereich**.²⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 06.05.2015
CAROLINE HULLIGER

Avant de recevoir la ministre des affaires étrangères du Ghana, le chef du DFAE a accueilli, à Berne, le **ministre irlandais des affaires étrangères** Charles Flanagan. Lors de cette visite officielle, Didier Burkhalter a expliqué à son homologue irlandais quelle était la situation entre la Suisse et l'UE après la votation sur l'immigration de masse. Il a souligné que la Suisse voulait sauvegarder les relations bilatérales tout en ayant une meilleure maîtrise de la migration. Par ailleurs, il a aussi été question des relations bilatérales entre la Suisse et l'Irlande.²⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 03.09.2015
AUDREY BOVEY

Angela Merkel a été reçue à Berne le 3 septembre pour une visite officielle. A cette occasion, la chancelière fédérale allemande a pu s'entretenir avec les conseillers fédéraux Sommaruga, Schneider-Ammann, Leuthard et Burkhalter à propos de la politique européenne, de la voie bilatérale unissant la Suisse à l'UE et des défis que soulève actuellement la pression migratoire. Lors des discussions ont également été évoquées certaines problématiques relatives aux crises affectant le sud et l'est de l'Europe, ainsi que des questions politiques en lien avec le climat, l'énergie et les transports.³⁰

Gute Dienste

MOTION

DATUM: 27.09.2019
AMANDO AMMANN

Die Schweiz soll sich am Verteilungsmechanismus der «Koalition der Willigen» beteiligen, forderten im September 2019 Beat Flach (glp, AG; Mo. 19.4319), Lisa Mazzone (gp, GE; Mo. 19.4034), Guillaume Barazzone (cvp, GE; Mo. 19.4033), Kurt Fluri (fdp, SO; Mo. 19.4037), Carlo Sommaruga (sp, GE; Mo. 19.4035) und Rosmarie Quadranti (bdp, ZH; Mo. 19.4036) in ihren identischen Motionen. Die «Koalition der Willigen» oder eher «Aufnahmewilligen» bezeichnete in diesem Kontext eine Gruppe von EU-Staaten, die sich freiwillig zur Aufnahme geretteter Flüchtlinge bereit erklärten. Die Beteiligung der Schweiz könne gemäss Motionärinnen und Motionären entweder durch die Aufnahme eines Mindestanteils (von zwei Prozent) der Überlebenden an Bord jedes NGO-Schiffs oder durch die Unterstützung der Küstenstaaten durch die Aufnahme von Flüchtlingen aus deren Asylzentren erreicht werden. Die Schweiz beteilige sich via Frontex an der Finanzierung der libyschen Küstenwache, welche Schiffbrüchige nach Libyen zurückführe, ein Land in dem ein aktiver Konflikt schwebe und in dessen «Gefangenenlagern» Menschenrechtsverletzungen weitverbreitet seien, kritisierten die Motionärinnen und Motionäre. Als Land mit einer langen humanitären Tradition müsse sich die Schweiz daher umso mehr bereit erklären, Überlebende aufzunehmen.

In seiner Stellungnahme machte der Bundesrat klar, dass die Seenotrettung eine völkerrechtliche Verpflichtung sei und man alle Beteiligten zur Einhaltung der EMRK, des internationalen Seerechts und der Genfer Flüchtlingskonvention aufrufe. Ad-hoc-Lösungen zur Verteilung von Flüchtlingen stehe die Schweiz jedoch zurückhaltend gegenüber, man setze sich eher für eine Reform des Dublin-Systems auf europäischer Ebene ein. Die Umverteilung von Personen ohne Chance auf Asyl sei ein Pull-Faktor, der falsche Anreize setze. Man werde aber weiterhin die Erstaufnahmestaaten auf bilateraler und multilateraler Ebene unterstützen, so wie das bereits durch die Beteiligung an den Plänen des EASO und dem Relocation-Programm der EU im Jahr 2015 geschehen sei. Im Rahmen des zweiten Schweizer Beitrags an ausgewählte Mitgliedstaaten der Europäischen Union werde sich die Schweiz zudem für die Stärkung des Migrationsmanagements in besonders stark betroffenen europäischen Staaten einsetzen. Der Bundesrat beantragte aus diesen Gründen in allen Fällen die Ablehnung der Motion.³¹

Entwicklungspolitik

MOTION

DATUM: 12.03.2012
EMILIA PASQUIER

Deux motions demandant que l'**aide au développement** soit conditionnée à la politique migratoire, ont été déposées par le groupe de l'UDC en 2010 et par le groupe radical-libéral en 2011. La première demande que l'aide au développement soit versée à la condition stricte et automatique que le pays receveur fasse preuve d'un comportement coopératif dans les domaines de l'asile et des étrangers. La motion libérale-radical (11.3510), plus spécifique, demande d'inscrire l'aide au Maghreb dans une politique migratoire. Les motionnaires veulent que la Suisse conclue des accords de réadmission effectifs pour pouvoir renvoyer les réfugiés économiques des pays du printemps arabe. Malgré la proposition du Conseil fédéral de rejeter ces deux motions, le Conseil national les a adoptées séparément au cours de l'année 2011. Les deux motions ont été traitées simultanément au Conseil des Etats. Elles ont été soumises à deux minorités composées de membres des groupes écologiques, socialistes et pdc-pev demandant le rejet des motions, notamment pour ne pas enrayer la coopération internationale et pour continuer une politique de reconstruction dans les pays d'où proviennent les requérants d'asile. Considérant la motion libérale « peu sympathique » et la motion agrarienne « dangereuse », la minorité opposée à la motion du groupe radical-libéral s'est retirée, espérant que cette dernière soit adoptée au lieu de la motion du groupe UDC. Similairement, le Conseil fédéral a levé son opposition à la motion du groupe libéral-radical. Au vote final, les deux motions ont été adoptées par 22 voix contre 22 avec la voix prépondérante du président. Cependant, une motion d'ordre Gutzwiller (plr, ZH) a demandé un nouveau vote sur la deuxième motion du groupe de l'UDC.

Certains de ses collègues n'auraient pas compris sur quelle motion ils devaient s'exprimer. Le nouveau vote fût agendé deux jours plus tard. La motion du groupe radical-libéral n'étant pas contestée, les sénateurs se sont uniquement prononcés sur la deuxième motion, soit celle de l'UDC, rejetée cette fois par 25 voix contre 17.³²

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 17.02.2016
AUDREY BOVEY

Le 17 février 2016, le Conseil fédéral soumettait à l'approbation du Parlement quatre projets d'arrêtés fédéraux dessinant les contours du programme de coopération internationale de la Suisse pour la période 2017-2020. Selon les termes du Conseil fédéral, la **coopération internationale 2017-2020** est motivée par "la vision d'un monde sans pauvreté et en paix, pour un développement durable". Dans ce contexte, l'exécutif national demande cinq crédits-cadres (crédit-cadre relatif à l'aide humanitaire et au Corps suisse d'aide humanitaire, crédit-cadre relatif à la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement, crédit-cadre relatif aux mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement, crédit-cadre relatif à la coopération à la transition dans les Etats d'Europe de l'Est, ainsi que crédit-cadre relatif aux mesures de promotion de la paix et de la sécurité humaine), pour un montant total de 11.11 milliards de francs suisses.

A la suite d'une longue discussion – marquée notamment par les réticences du groupe UDC et de certains élus PDC à accorder davantage de moyens à toute forme d'aide internationale – et de nombreux votes successifs, le Conseil national a finalement consenti au déblocage de 11.11 milliards de francs pour la coopération 2017-2020. Le crédit en question reçoit également l'accord du Conseil des Etats, qui exige cependant que la question de l'aide au développement soit directement mise en lien avec celle de la politique migratoire, en portant davantage d'intérêts aux sources des conflits auxquels s'associent généralement les mouvements migratoires.

Parallèlement, était également présenté au Parlement le projet de reconduction de la loi fédérale concernant la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est, "base légale de l'aide à la transition octroyée aux Etats d'Europe de l'Est et de la Communauté des Etats Indépendants". Les chambres fédérales ont toutes deux voté en faveur du renouvellement (124 voix contre 66 et 1 abstention au Conseil national / 41 voix et 2 abstentions au Conseil des Etats).

Finalement, sur proposition du Conseil fédéral, le Conseil national et le Conseil des Etats optent pour le classement des interventions parlementaires suivantes: Importance de la thématique de la montagne lors de l'élaboration de l'agenda du développement post-2015 (14.3910), Renforcer l'importance des exploitations agricoles familiales dans la coopération internationale au développement (14.4257), Contribuer à la protection des réfugiés syriens grâce à l'aide humanitaire sur place (15.3026), Projets de formation professionnelle dans le cadre de partenariats migratoires (15.3476).³³

1) NZZ et NQ, 15.1.98.

2) Communiqué de presse DAE du 28.6.2017

3) BO CN, 2017, p. 1495 ss.; FF, 2017, p. 3891 ss.

4) BO CE, 2017, p. 1020; BO CE, 2017, p. 881 ss.; BO CN, 2017, p. 1969 ss.; BO CN, 2017, p. 2225

5) BO CE, 2018, p. 262; BO CN, 2018, p. 254 ss.; BO CN, 2018, p. 569

6) BBl, 2019, S. 6189 ff.

7) AB NR, 2019, S.2236 ff.

8) Medienmitteilung EDA vom 18.2.11.

9) BO CE, 2017, p. 461 ss.; BO CN, 2017, p. 909; Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Rapport

10) Communiqués de presse du DFJP du 28.6 et du 9.7.02; presse du 10.7.02.

11) FF, 2003, p. 5879 ss.

12) FF, 2003, p. 5879 ss.; BO CN, 2004, p. 673; BO CE, 2004, p. 479 ss.

13) LT, 17.12.04.

14) LT, 9.4.05.

15) NF, 20.9.05.

16) QJ, 17.12.05.

17) LT, 13.9.06.

18) LT, 6.10.06.

19) FF, 2006, p. 7389 ss.; BO CE, 2006, p. 1064 s.

20) BO CN, 2007, p. 929 ss. et 1163; BO CE, 2007, p. 661; FF, 2007, p. 4481 s.

21) Communiqué de presse du DFJP, 13.6.08.

22) LT, 4.11.08.

23) LT et NZZ, 22.11.08.

24) LT, 4.7.09.

25) LT, 6.11.10.

26) LT, 12.2.11.

27) Medienmitteilung EJPD vom 14.2.11.

28) Medienmitteilung EJPD vom 14.10.11; NZZ, 15.10.11.

29) Communiqué du DFAE du 06.05.2015; NZZ, 7.5.15

30) Communiqué DFAE du 03.09.2015

31) Mo. 19.4033; Mo. 19.4034; Mo. 19.4035; Mo. 19.4036; Mo. 19.4037; Mo. 19.4319

32) BO CN, 2011, p. 1729; BO CE, 2012, p. 143ss., 157s., 167; BO CN, 2011, 1735; BO CE, 2012, p. 143ss., 157s., 167.

33) BO CE, 2016, p. 648 ss.; BO CE, 2016, p. 877; BO CN, 2016, p. 1600 ss.; BO CN, 2016, p. 1838; BO CN, 2016, p. 784 ss.; FF, 2016, p. 2179 ss.